



INSTALLATION DU DISPOSITIF

Le dispositif AT251 ne peut être installé que sur des éléments horizontaux constitués de dalles en béton précontraint aux dimensions spécifiées dans les normes, ce qui empêche le dispositif de se déconnecter et assure le serrage correct lors de la chute.

Assurez-vous toujours qu'après avoir fixé l'élément à la structure fixe, la barre d'ancrage est correctement fermée à l'aide du verrouillage et le jeu a été réglé avec le bouton. Le réglage du jeu empêche un mouvement lent et incontrôlé de la barre vers la charge. La résistance statique minimale du point de la structure fixe doit s'élever à 12 kN.

Le dispositif doit être placé sur la dalle en béton, en débloquent le verrouillage fig. C. et en avançant au maximum la barre centrale du dispositif. Placez la barre sur la dalle en béton, libérez le verrouillage et faites coulisser la barre centrale jusqu'à ce qu'elle se verrouille automatiquement fig. D. Après avoir placé la barre sur la dalle en béton, vérifiez son placement dans les fentes fig. E. et appuyez sur le bouton de réglage pour ajuster le jeu. Au dispositif installé de cette manière, fixez trois appareils de travail dans un système horizontal, au maximum, conformément à EN 353-2, EN358 ou EN 360 et conformément aux instructions d'utilisation de ces dispositifs dans ce système fig. F. Le dispositif peut fonctionner dans toutes les directions fig. G. La barre en combinaison avec des dispositifs autobloquants et un câble pour les travaux sur le toit AZ 800 ont été testés du point de vue de leur utilisation horizontale et de la chute en dehors de la zone de bord, conformément à la Directive PPE CNB/P/11.060.

Le dispositif peut être utilisé pour le travail dans la zone de bord telle que : les profilés en acier laminés, les poutres en bois, les appuis de fenêtres arrondis. Les bords en béton avec un rayon d'arrondi inférieur à 0,5 mm doivent être davantage protégés. Les bords tranchants en acier ou en béton doivent être protégés en fixant des protections appropriées.

La plaque d'ancrage de la barre doit être connectée au mousqueton du dispositif autobloquant, puis le dispositif autobloquant doit être connecté au câble AZ800. L'amortisseur de sécurité doit être connecté au point d'ancrage du harnais de sécurité, marqué par la lettre majuscule « A », au moyen d'un mousqueton conforme à la norme EN 362. Le dispositif autobloquant doit être fixé (ancré) à une distance d'au moins 3 m du bord plus court de la poutre en béton (distance « x » - figure D). Le point d'ancrage du dispositif autobloquant peut se trouver au même niveau que le bord d'où l'on peut tomber, ou au-dessus. L'utilisateur peut se déplacer dans un plan horizontal sur une distance « y » non supérieure à « x » (figure D). L'espace libre requis entre le lieu de travail – le niveau du toit - et le sol (distance « h » - figure D.) doit s'élever à au moins 3 m + 1/2 de distance de déplacement horizontal « y » mais il ne peut pas être inférieur à 3 m. Pour réduire la distance de chute et éviter l'effet pendulaire, les distances « x » et « y » doivent être aussi petites que possible, en tenant compte de la valeur minimale de « x » = 3 m.

L'utilisateur doit tenir compte du risque de blessure lorsqu'il essaie d'arrêter la chute. Des procédures de sauvetage spéciales et une formation appropriée devraient être introduites pour que l'utilisateur sache comment se comporter lors de la chute.

Avant chaque utilisation de l'équipement de protection contre les chutes, qui comprend la barre d'ancrage, assurez-vous que tous les éléments sont correctement connectés et coopèrent sans aucune interférence et qu'ils sont conformes aux normes en vigueur :

EN 361 - pour le harnais de sécurité ;

EN 354, EN 355, EN 353-1, EN 353-2, EN 360, EN 362 - pour les sous-ensembles d'amortissement et de connexion

EN 795 - pour les points d'ancrage (points de structure fixe)

EN 341 - pour les équipements d'évacuation

Prenez toujours en considération la longueur de l'ancrage dans le système antichute car cela affecte la longueur de la distance d'arrêt antichute.

- Une attention particulière doit être portée à certains éléments connectés à la poutre, ce qui peut réduire sa résistance, p. ex. la connexion de l'ancrage avec des bandes larges.

- Le dispositif est utilisé pour protéger trois personnes.

- N'utilisez pas le dispositif pour sécuriser, soulever ou abaisser des charges.

Pour vous protéger contre les chutes de hauteur, utilisez un système antichute qui réduit la force agissant sur l'utilisateur lors de la chute jusqu'à 6 kN au maximum (p. ex. un amortisseur de sécurité avec un câble ou un dispositif autobloquant).

PRINCIPALES RÈGLES D'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE CONTRE DES CHUTES DE HAUTEUR

- L'équipement de protection individuelle ne doit être utilisé que par des personnes formées à son utilisation.
- L'équipement de protection individuelle ne doit pas être utilisé par des personnes dont l'état de santé peut affecter la sécurité lors d'une utilisation quotidienne ou en mode d'urgence.
- Il faut préparer un plan de sauvetage qui peut être utilisé pendant le travail si cela sera nécessaire.
- Étant suspendu dans un équipement de protection individuelle (p. ex. après avoir arrêté une chute), faites attention aux signes de blessure résultant de la suspension.

- Pour éviter les effets négatifs de la suspension, assurez-vous qu'un plan de sauvetage approprié est préparé.

L'utilisation de bandes de support est recommandée.

- Il est interdit d'apporter des modifications à l'équipement sans le consentement écrit du fabricant.
- Toute réparation de l'équipement ne peut être effectuée que par le fabricant de l'équipement ou son représentant autorisé.
- L'équipement de protection individuelle ne doit pas être utilisé contrairement à sa destination.

- L'équipement de protection individuelle est un équipement personnel et doit être utilisé par une seule personne.

- Avant l'utilisation, assurez-vous que tous les éléments composant le système de protection antichute fonctionnent correctement ensemble. Vérifiez périodiquement les connexions et le réglage des composants de l'équipement pour éviter leur desserrage ou leur déconnexion accidentelle.

- Il est interdit d'utiliser des ensembles d'équipements de protection dans lesquels le fonctionnement d'un composant de l'équipement est perturbé par le fonctionnement d'un autre.

- Avant chaque utilisation de l'équipement de protection individuelle, il faut l'inspecter soigneusement pour s'assurer que le dispositif est fonctionnel et fonctionne correctement.

- Lors de l'inspection visuelle, avant l'utilisation, vérifiez tous les composants de l'équipement en accordant une attention particulière aux dommages, à l'usure excessive, à la corrosion, à l'abrasion, aux coupures et aux dysfonctionnements. Une attention particulière doit être accordée :

- aux boucles, éléments de réglage, points de fixation (boucles), bandes, coutures, passants de ceinture dans le cas des harnais de sécurité, des harnais sous-abdominaux et des ceintures soutenant ;

- aux boucles de fixation, ruban, coutures, boîtier, connexions dans le cas des amortisseurs de sécurité ;

- aux boucles, cosse-cœur, connexions, éléments de réglage, tresses dans le cas des câbles et les guidages en tissu ;

- aux câbles, fils, pinces, boucles, cosse-cœur, connexions, éléments de réglage dans le cas des câbles et guidages en acier ;

- au câble ou à la bande, à un bon fonctionnement de l'enrouleur et du mécanisme de verrouillage, au boîtier, à l'amortisseur, aux connecteurs dans le cas des dispositifs autobloquants ;

- au corps du dispositif, à un bon glissement le long du guide, au fonctionnement du mécanisme de verrouillage, aux rouleaux, vis et rivets, connecteurs, amortisseur de sécurité dans le cas des dispositifs d'auto-serrage ;

- au corps de support, rivetage, verrou principal, fonctionnement du mécanisme de verrouillage dans le cas des éléments métalliques (connecteurs, crochets, éléments d'ancrage).

- Au moins une fois par an, après tous les 12 mois d'utilisation, les équipements de protection individuelle doivent être mis hors service pour une révision périodique approfondie. La révision périodique peut être effectuée par une personne compétente possédant les connaissances appropriées et ayant une formation dans ce domaine. La révision peut également être effectuée par le fabricant de l'équipement ou un représentant autorisé du fabricant.

- Dans certains cas, si l'équipement de protection a une structure compliquée et complexe, comme dans le cas des dispositifs autobloquants, les révisions périodiques ne peuvent être effectuées que par le fabricant de l'équipement ou son représentant autorisé. Après la révision périodique, on détermine la date de la prochaine révision.

- Des révisions périodiques régulières sont essentielles pour l'état de l'équipement et la sécurité de l'utilisateur qui dépend de la pleine efficacité et de la durabilité de l'équipement.

- Lors de la révision périodique, vérifiez si tous les marquages de l'équipement de protection (caractéristique du dispositif) sont lisibles. N'utilisez pas l'équipement avec des marquages illisibles.

- Pour la sécurité de l'utilisateur il est important que, si l'équipement est vendu en dehors du pays d'origine, le fournisseur de l'équipement fournisse l'équipement avec la notice d'utilisation et de maintenance et les informations sur les révisions et réparations périodiques de l'équipement dans la langue du pays dans lequel l'équipement sera utilisé.

- L'équipement de protection individuelle doit être immédiatement mis hors service et détruit (ou toute autre procédure de la notice d'utilisation doit être utilisée) s'il a été utilisé lors de l'arrêt d'une chute.

- Conformément à la norme EN 361, les harnais de sécurité sont le seul dispositif autorisé à soutenir le corps de l'utilisateur dans les systèmes antichute.

- Le système antichute ne peut être attaché qu'aux points d'ancrage (boucles) des harnais de sécurité marqués par la lettre majuscule « A ».

- Le point (dispositif) d'ancrage des équipements de protection contre les chutes doit avoir une structure et une position stables, limitant les risques de chute et minimisant la longueur de la chute libre. Le point d'ancrage de l'équipement doit se trouver au-dessus de la position de travail de l'utilisateur. La forme et la conception du point d'ancrage de l'équipement doivent assurer une connexion permanente de l'équipement et ne doivent pas entraîner sa déconnexion accidentelle. La résistance minimale du point d'ancrage de l'équipement doit s'élever à 12 kN. Il est recommandé d'utiliser les points d'ancrage de l'équipement certifiés et marqués, conformes à la norme EN 795.

- Il est obligatoire de vérifier l'espace libre sous le lieu de travail, où nous utiliserons notre équipement de protection individuelle contre les chutes pour éviter de heurter des objets, ou un plan inférieur lors de l'arrêt de la chute. La valeur de l'espace libre requis sous le lieu de travail doit être vérifiée dans la notice d'utilisation de l'équipement de protection que nous avons l'intention d'utiliser.

- Lors de l'utilisation de l'équipement, vérifiez-le régulièrement, en accordant une attention particulière aux phénomènes dangereux et aux dommages affectant le fonctionnement de l'équipement et la sécurité de l'utilisateur, notamment : au bouclage et au glissement des câbles sur les arêtes vives, aux chutes pendulaires, à la conductivité du courant, à tous les dommages tels que les coupures, les abrasions, la corrosion, les températures extrêmes, les effets climatiques négatifs, les produits chimiques.

- L'équipement de protection individuelle doit être transporté dans des emballages qui le protègent contre les dommages ou le mouillage, p. ex. dans des sacs en tissu imprégné ou dans des valises ou des boîtes en acier ou en plastique.

- L'équipement de protection individuelle doit être nettoyé de manière à ne pas endommager le matériau (matière première) dont le dispositif est fabriqué. Pour les matières textiles (rubans, câbles), utilisez des produits de nettoyage pour les tissus délicats. Nettoyez à la main ou lavez en machine. Rincez abondamment. Les amortisseurs de sécurité ne doivent être nettoyés qu'avec un chiffon humide. L'amortisseur ne doit pas être